

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **CA** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

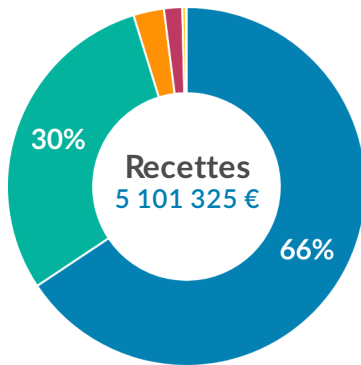
Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	5 101 325 €	3 652 410 €
	Invest	1 128 187 €	1 212 313 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct	3 167 567 €	0 €
	Invest	0 €	673 574 €
Total exercice (réalisations + reports)		9 397 080 €	5 538 298 €
Résultat de clôture de l'exercice		3 858 782 €	
Restes à réaliser reportés en 2024	Invest	0 €	36 224 €
Totaux cumulés		9 397 080 €	5 574 523 €
Résultat financier définitif		3 822 557 €	

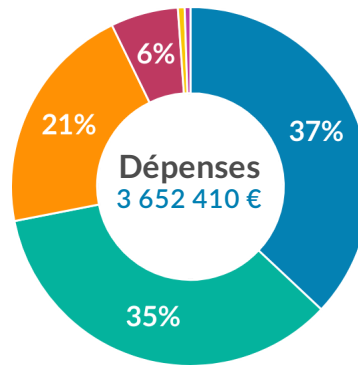
Points marquants

- Des bases fiscales réévaluées mais les taux des impôts locaux inchangés
- Pour un résultat financier de clôture en hausse de +34,30% (+976311€)
- Et une hausse des dépenses contenue à +15,14% contre +22,23% en recettes

La section de fonctionnement



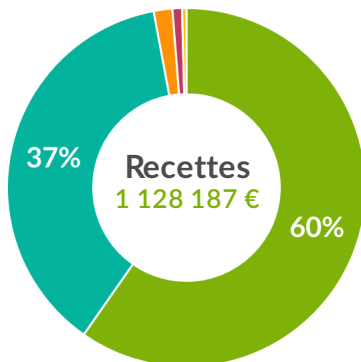
Impôts et taxes :	3 349 460 €
Dotations et participations :	1 508 411 €
Autres recettes réelles :	140 537 €
Produits des services :	83 982 €
Recettes d'ordre :	16 635 €
Produits des cessions :	2 300 €



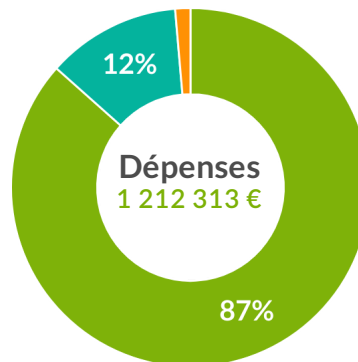
Charges de personnel :	1 351 376 €
Charges générales :	1 275 142 €
Autres dépenses réelles :	762 454 €
Charges gestion courante :	222 293 €
Interêts d'emprunts :	22 210 €
Dépenses d'ordre :	18 935 €

Une gestion rigoureuse a permis de contenir la hausse des dépenses (+11,76%) alors que, dans le même temps, les recettes ont été en légère baisse (-1,76%). La réévaluation des bases fiscales par l'État n'a pas compensé la baisse des dotations et participations. L'année 2023 a été marquée par une hausse sensible des coûts de l'énergie (électricité et chauffage) et l'augmentation des locations d'engins de déneigement. Malgré tout, les missions dévolues aux équipes municipales ont été accomplies dans de bonnes conditions grâce à la mise en place d'une politique sociale affirmée et dynamique.

La section d'investissement



Excédents de fonct capitalisés :	673 574 €
Dotations et subventions :	421 512 €
Recettes d'ordre :	18 935 €
Autres recettes réelles :	9 769 €
Emprunt :	4 397 €



Dépenses d'équipement :	1 049 394 €
Remboursement du capital :	146 284 €
Dépenses d'ordre :	16 635 €

La progression des excédents de fonctionnement capitalisés et des subventions, l'ouverture des crédits avant le vote du budget et l'optimisation de la préparation en amont ont favorisé une meilleure réalisation du programme d'investissement 2023. C'est ainsi qu'ont pu être anticipés le renouvellement de la flotte automobile et des matériels ou poursuivis les travaux de voiries et de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement. Dans le même temps, une part importante de la dette s'est éteinte permettant à l'encours au 31 décembre de passer de 748 599 € à 339 257 € (-54,68%).

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	5 082 390 €
Dépenses réelles de fonctionnement	3 633 475 €
Épargne brute	1 448 915 €

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la commune s'établit à **339 257 €**
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à **27.00 ETP**